

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et la Lutte contre l'Exclusion
COMMISSION Ad HOC/TAAZOUR



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 50 LOGEMENTS SOCIAUX AU REGROUPEMENT TEYERETT ENTAKOUMA REPARTIS EN TROIS (3) LOTS

Consultation N°66/Ad-HOC/TAAZOUR/2025

Source de financement : Budget TAAZOUR

Année 2025

Vu la référence du PV d'évaluation cité à l'objet, la commission ADHOC d'évaluation des offres propose les attributions suivantes :

LOT N° 1 :

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché à l'**Entreprise AYD**, classée premier moins disant, dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **Dix-neuf million sept cent dix-huit milles ouguiyas (19 718 000 MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois.

LOT N° 2 :

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché à l'**Entreprise SMCG TP**, classée premier moins disant, dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **Douze million cent trente-cinq mille trois cents ouguiyas (12 135 300 MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois.

LOT N° 3 :

La Commission ad hoc propose l'annulation du Lot n°3 du marché, en raison du dépassement du seuil du plafond fixé pour le BAT 1.

Fait à Nouakchott, le 27 Octobre 2025

Recommandé par : La Responsable d'Appui aux Commissions Adhoc
sous seuil sur proposition de le Commission ad hoc



Approuvé par :
Le Secrétaire Général

